

*CNW Telbec, code 01  
Pour diffusion immédiate*

## **Près de 2,5 millions de Québécois bénéficieront du crédit d'impôt pour la solidarité**

Québec, le 21 juin 2011. – Le ministre des Finances et ministre du Revenu, M. Raymond Bachand, annonçait aujourd'hui, lors de l'ouverture à Lévis de bureaux de Revenu Québec, que 2,5 millions de Québécois bénéficieront du crédit d'impôt pour la solidarité. Ce crédit, dont les premiers versements auront lieu en juillet prochain, remplace et bonifie les trois crédits d'impôt suivants :

- le crédit pour TVQ;
- le remboursement d'impôts fonciers;
- le crédit pour particuliers habitant un village nordique.

Le remplacement de ces trois crédits d'impôt par un seul représente une grande simplification pour le contribuable. Il sera versé mensuellement et permettra aux ménages québécois de recevoir, en moyenne, 174 \$ de plus par année qu'avec les trois crédits actuels.

« Je suis heureux aujourd'hui de rappeler que nous sommes à la veille du premier versement de ce nouveau crédit qui aura lieu le 5 juillet prochain. Sa mise en œuvre est un défi de taille pour les employés de Revenu Québec qui ont travaillé avec ardeur pour offrir un service de qualité à près de 2,5 millions de ménages qui ont droit cette année à ce nouveau crédit », a souligné le ministre.

Pour être admissible au crédit d'impôt pour la solidarité, il faut notamment

- produire une déclaration de revenus et remplir l'annexe D;
- s'inscrire au dépôt direct de Revenu Québec.

Plus de 85 % des personnes ayant demandé le crédit d'impôt pour la solidarité se sont inscrites au dépôt direct. Le dépôt direct est sécuritaire, il élimine les retards postaux et le risque de perte de chèques. En plus d'entendre les messages publicitaires à la télévision et à la radio et de les lire dans les journaux, toutes les personnes concernées par le crédit d'impôt ont reçu deux communications sur la nécessité de s'inscrire au dépôt direct. Elles ont encore 11 mois pour le faire et recevoir le crédit rétroactivement.

« Les prestataires de l'assistance sociale qui ne peuvent détenir un compte bancaire recevront le crédit d'impôt par chèque. Soyez assurés que, pour eux, tous les efforts sont déployés afin qu'ils puissent recevoir le crédit d'impôt pour la solidarité », a mentionné le ministre.

Rappelons qu'à compter de 2013 le gouvernement consacrerà chaque année 1,4 milliard de dollars à ce nouveau crédit, soit 510 millions de dollars de plus par rapport aux crédits d'impôt remplacés.

– 30 –

Source : Catherine Poulin  
Directrice de la communication  
Cabinet du ministre des Finances, du ministre du Revenu  
et du ministre responsable de la région de Montréal  
Tél. : 418 643-5270  
Tél. : 514 873-5363